

## **HONORAIRES DE NEGOCIATION**

**Vente immobilières maisons**

**Et appartements**

**Commission minimum de 3000 ttc – TVA : 20 %**

<b>Jusqu'à 49 999 € .....</b>	<b>5 000€ TTC</b>
<b>De 50 000 € à 79 999 €.....</b>	<b>6 000 € TTC</b>
<b>De 80 000 € à 109 999 €.....</b>	<b>7 000 € TTC</b>
<b>De 110 000 € à 129 999 € .....</b>	<b>7 500 € TTC</b>
<b>De 130 000 € à 149 999 € .....</b>	<b>8 000 € TTC</b>
<b>De 150 000 € à 179 999 € .....</b>	<b>8 500 € TTC</b>
<b>Au delà de 180 000 €.....</b>	<b>5 %TTC</b>

LE 01 Septembre 2020

honoraires à la charge du vendeur

## TARIFS LOCATION ET GERANCE APPLICABLE A PARTIR DU 1er JANVIER 2018

### Barème des Honoraires de LOCATION et de GESTION au 1er JANVIER 2019

Gestion	HT	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	6,00%	7,20%
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur)	/	2,20%
- Gestion des Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur)	0,67%	0,80%
<b>Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)</b>		
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué		
Zone très tendue	10,00 €/M <sup>2</sup>	12,00 €/M <sup>2</sup>
Zone tendue	8,33 €/M <sup>2</sup>	10,00 €/M <sup>2</sup>
Zone non tendue	6,67 €/M <sup>2</sup>	8,00 €/M <sup>2</sup>
- Plafond des Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m <sup>2</sup> de la surface habitable du logement loué	2,50 €/M <sup>2</sup>	3,00 €/M <sup>2</sup>
- Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur	166,67 €	200,00 €
- Honoraires pour délivrance du Congé pour vente, pour Motif légitime et sérieux ou pour Reprise : Montant à la charge exclusive du bailleur	208,33 €	250,00 €
<b>Location parking ou garage</b>		
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	166,67 €	200,00 €
- Frais d'avis d'échéance et de quittance (charge locataire)	2,08 €	2,50 €
- Frais pour chèque ou prélèvement impayé (charge locataire)	25,00 €	30,00 €
<b>Location Baux du Code Civil</b>		
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : 16% TTC du Quittancement annuel partagé par moitié : 50% locataire / 50 % bailleur	13,33%	16,00%
- Frais d'établissement d'un état des lieux 6% TTC du quittancement annuel : 50% locataire / 50 % bailleur	5,00%	6,00%
- Frais d'avis d'échéance et de quittance (charge locataire)	2,08 €	2,50 €
- Frais pour chèque ou prélèvement impayé (charge locataire)	25,00 €	30,00 €
<b>Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)</b>		
- Honoraires de location calculés sur le loyer de la première année à la charge du preneur	30,00%	36,00%
- Honoraires de renouvellement de Bail calculés sur le loyer de la première année de renouvellement à la charge du preneur	20,83%	25,00%
- Bail Dérogatoire : Honoraires de location calculés sur le loyer cumulé de la durée du bail à la charge du preneur (minimum : 1000€TTC)	12,50%	15,00%
- Frais d'avis d'échéance et de quittance (charge locataire)	2,08 €	2,50 €
- Frais pour chèque ou prélèvement impayé (charge locataire)	25,00 €	30,00 €
<b>Actes techniques et suivi des travaux</b>		
- Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire)		
jusqu'à 500 € HT	GRATUIT	GRATUIT
de 500 à 1000 € HT	33,33 €	40,00 €
supérieur à 1000 € HT	4,17%	5,00%
<b>Honoraires annexes</b>		
- Avenant au Bail : Montant appliqué au Bailleur et au Locataire	125,00 €	150,00 €
- Prolongation et annulation congé (Locataire)	41,67 €	50,00 €
- Frais d'établissement d'attestation CAF (Locataire)	8,33 €	10,00 €
- Aide à la Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	40,00 €	48,00 €
- Vacances (taux horaire) : suivi sinistre, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte, ... (Propriétaire)	80,00 €	96,00 €
- Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire (Propriétaire (Baux loi de 89), Locataire pour tous autres Baux)	10,00 €	12,00 €
- Frais de transmission du dossier contentieux à l'huissier (Propriétaire (Baux loi de 89), Locataire pour tous autres Baux)	166,67 €	200,00 €
- Frais de déclaration TVA par trimestre (Propriétaire (Baux loi de 89), Locataire pour tous autres Baux)	25,00 €	30,00 €
- Estimation avec Compte Rendu (Requérant, propriétaire ou locataire)	100,00 €	120,00 €
<b>Délivrance de Duplicatas</b>		
- Duplicata de quittance	2,50 €	3,00 €
- Duplicata contrat de location	14,17 €	17,00 €
- Duplicata autres documents (Etat des lieux, diagnostics, répartition de charges, attestations.)	4,17 €	5,00 €